

Pau, le

**16 JUIN 2021**



DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
DES SOLIDARITÉS HUMAINES  
DIRECTION DE L'AUTONOMIE  
Affaire suivie par Nicolas Lempereur  
Téléphone : 05 59 11 41 57  
Email : [nicolas.lempereur@le64.fr](mailto:nicolas.lempereur@le64.fr)  
Référence :

Mesdames les Directrices et Messieurs les  
Directeurs d'EHPAD et de Services d'Aide et  
d'Accompagnement à Domicile

**Objet :** Appel à candidatures : contrats d'apprentissage

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,

En fin d'année 2020 le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a initié les « assises des métiers de l'autonomie », démarche partenariale destinée à renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie.

Cette démarche a permis de définir collectivement une feuille de route départementale partagée comportant plusieurs axes de travail dont l'un vise à diversifier et améliorer les modalités de recrutements de nouveaux professionnels.

A cet effet, le Département a décidé de soutenir les employeurs du secteur dans le développement du recours aux contrats d'apprentissage, en couvrant les besoins de financements afférents à ce dispositif.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'appel à candidatures vous permettant de proposer des projets éligibles à ce titre pour vos structures en 2021.

J'attire votre attention sur le fait que ce dossier est à retourner au plus tard le **20 août 2021** à l'Hôtel du Département à Pau, à l'attention du secrétariat de la direction Autonomie, par courrier ou courriel ([direction.autonomie@le64.fr](mailto:direction.autonomie@le64.fr)).

Les projets déposés pourront faire l'objet d'une priorisation par une commission de sélection.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques LASSERRE

Président du Conseil départemental



## APPEL A CANDIDATURES RELATIF AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN ESMS

### Mise en œuvre de la feuille de route issue des assises des métiers de l'autonomie

#### Contexte

Les métiers du secteur médico-social souffrent ces dernières années d'un défaut d'attractivité conduisant à de réelles tensions de recrutement et de fidélisation que la crise sanitaire actuelle est venue fortement exacerber.

En réponse à ces problématiques pressantes, le Département a lancé en novembre 2020 une démarche visant à améliorer l'attractivité des métiers de l'autonomie en présence de plusieurs acteurs et partenaires du secteur.

L'objectif de cette démarche des « assises des métiers de l'autonomie » était de proposer dans un délai de quelques semaines un programme d'actions très opérationnel fondé sur la mise en synergie des parties prenantes et des initiatives (y compris celles déjà engagées), afin de répondre aux besoins en personnels des établissements et services à domicile.

Avec l'ambition d'une démarche nécessairement partenariale et coordonnée au regard des enjeux, toutes les parties prenantes du secteur public et associatif (Agence Régionale de Santé, Conseil Régional, Education Nationale, principales unions et fédérations de gestionnaires d'établissements et services, organismes de formation initiale et continue, organismes d'information et d'orientation professionnelle, partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle, proviseurs des lycées proposant des filières sur ce secteur...) ont été associées à ces travaux qui ont permis l'élaboration d'une feuille de route partagée.

Cette feuille de route, qui constitue un plan d'action partenarial comporte une dizaine d'orientations dont l'une vise à favoriser le développement des recrutements par la voie de l'apprentissage.

#### Objectifs

Cet appel à candidature vise à soutenir les employeurs du secteur médico-social accompagnant des personnes en perte d'autonomie, dans le recours au dispositif de contrat d'apprentissage comme modalité de réponse aux problématiques de recrutement rencontrées.

Par ce soutien, il s'agit de faciliter et développer l'entrée de nouveaux publics dans les métiers de l'autonomie tout en permettant aux employeurs de disposer en cours de formation de la présence effective des apprentis dans leur structure.

## Qui peut répondre ?

Cet appel à candidature est à destination des établissements et services implantés dans les Pyrénées-Atlantiques et identifiés dans le cadre des assises des métiers comme les plus confrontés à des tensions de recrutement à ce jour :

- Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), à titre individuel ou dans le cadre d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

La structure candidate doit nécessairement être habilitée à l'aide sociale.

La candidature peut également être déposée par le biais d'un groupement d'employeurs, dès lors que ce groupement présente le statut d'une association à but non lucratif et qu'il s'engage à mettre à disposition les apprentis recrutés auprès de structures habilitées à l'aide sociale.

Il est précisé qu'une structure ayant déjà un contrat d'apprentissage en cours, peut répondre au présent appel à candidature à condition que ce contrat ne soit pas antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans ce cas, le candidat devra joindre à son dossier un justificatif de la date de recrutement du contrat d'apprentissage en question.

## Les modalités de soutien

Au regard des constats et besoins identifiés dans le cadre des assises des métiers, l'appel à candidature porte sur le recrutement d'apprentis permettant de pourvoir en priorité les catégories d'emploi suivantes :

- Aide-Soignant
- Accompagnant Educatif et Social
- Auxiliaire de Vie Sociale

D'autres natures de fonctions pourront, le cas échéant, être retenues au regard de la justification apportée par la structure candidate, dès lors qu'il existe à ce titre une problématique de recrutement avérée.

Le soutien du Département consistera à accompagner financièrement (hors prix de journée) l'employeur afin de couvrir le reliquat de financement (ou « reste à charge ») éventuel lié au recrutement (coût pédagogique et rémunération) de l'apprenti, déduction faite des aides et participations mobilisables sur ce type de dispositif (Etat, OPCO...) et à l'exclusion des frais annexes, qui ne sont pas en lien avec la formation.

La structure candidate devra à cet effet, justifier sa demande sur la base des éléments suivants :

- Une description synthétique de la situation RH et des besoins de recrutement.
- La nature du contrat d'apprentissage que la structure souhaite recruter (intitulé de la formation).
- L'identité de l'organisme de formation partenaire.
- Un justificatif détaillant le montant du « reste à charge ». Il est à noter qu'au stade de la candidature, il peut s'agir d'une estimation. Le montant des aides et participations prévisionnelles doit y être mentionné.
- Le calendrier de la formation et la durée du contrat.

Les candidatures retenues bénéficieront d'un soutien financier destiné à couvrir le « reste à charge » selon les modalités suivantes :

- Versement d'un acompte correspondant à 60 % du montant estimé du « reste à charge » à la signature de la convention entre le Département et la structure.
- Versement du solde au terme du contrat d'apprentissage, au regard du montant réel à la charge de la structure et sur la base des justificatifs de ce montant.

Il est indiqué qu'en fonction du nombre de demandes réceptionnées, le nombre de contrats accompagnés pourra être limité à un seul par structure.

## Comment répondre ?

Les candidatures devront être déposées sur la base du cadre de réponse figurant en annexe, auquel pourront être joints tous documents complémentaires utiles.

Les candidatures devront être adressées **au plus tard le 20 août 2021** au Département :

### Par voie postale :

Département des Pyrénées-Atlantiques  
Direction de l'Autonomie  
Hôtel du Département  
64 avenue Jean Biray – 64000 PAU

ou

### Par voie électronique :

[direction.autonomie@le64.fr](mailto:direction.autonomie@le64.fr)

avec mention de l'objet suivant : « **Candidature AAC apprentissage – NOM DE LA STRUCTURE** »

Toute question ou demande d'information peut être adressée aux personnes contacts suivantes :

Claire BARBE : [claire.barbe@le64.fr](mailto:claire.barbe@le64.fr)

Julie BERGEZ-LESTREMAU : [julie.bergez-lestremau@le64.fr](mailto:julie.bergez-lestremau@le64.fr)

## Modalités d'instruction des candidatures :

Les candidatures reçues feront l'objet d'une instruction sur la base des critères de sélection mentionnés ci-dessous et seront soumises à l'avis d'une commission de sélection présidée par les élus délégués aux solidarités humaines et à l'autonomie.

### Critères d'appréciation :

- Adéquation entre la nature du contrat, les besoins identifiés par la structure et les priorités identifiées par les différents partenaires dans le cadre des assises des métiers.
- Modalités proposées s'agissant du tutorat de l'apprenti.
- Modalités d'organisation et de suivi entre la structure d'accueil et l'organisme de formation partenaire.
- Recherche d'adéquation du coût pédagogique avec le coût contrat déterminé par France Compétence.
- Précision de la détermination du « reste à charge » (coûts pédagogique, aides de l'Etat, participation OPCO, etc...).

## Modalités de suivi :

Chaque projet retenu et bénéficiant d'un financement dans le cadre de cet appel à candidature devra faire l'objet d'un bilan de réalisation au terme de la formation/du contrat indiquant notamment la concrétisation du recrutement.

## Appel à candidatures apprentissage – Cadre de réponse

### Identité du candidat

Gestionnaire :

Adresse :

Interlocuteur projet :

Coordonnées :

Statut : (privé associatif à but non lucratif / public)

Conv. Collective :

Nombre de salariés :

Nombre de contrats d'apprentissage signés avant le 01.01.2021 :

### Situation RH de la structure

En quelques lignes : description de la situation RH de la structure, des problématiques de recrutement rencontrées et des besoins à satisfaire en la matière :

### Type de contrat d'apprentissage à recruter (ou recruté(s) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021)

Type	Nombre	Déjà recruté (O/N)	Si déjà recruté : date de recrutement
Aide-soignant			
Accompagnant éducatif et social			
Auxiliaire de vie sociale			
Autre (préciser)			

### Organisme de formation de l'apprenti

Nom :

Coordonnées :

### Durée du contrat / Calendrier de la formation

Date de signature du contrat (effective ou prévue) :

Durée de la formation (en mois) :

Date de début de formation :  
Préciser les périodes en centres de formation / période en structure :

**Modalités de tutorat :**

Décrire en quelques lignes les modalités d'accueil et d'intégration de l'apprenti dans l'organisation et le fonctionnement de la structure, les modalités du tutorat et le profil du/des tuteur(s) envisagé(s) :

**Détermination du « reste à charge » lié au contrat d'apprentissage**

Coût global	€
Détailler coût pédagogique / rémunération /...	
Aides de l'Etat	€
Autres participations (ex : OPCO)	€
Reliquat à la charge de l'employeur	€

Commentaires sur les coûts :

Le candidat apporte ici les explications et précise les hypothèses sur lesquelles sont basés les montants indiqués supra, même s'il s'agit d'estimations à ce stade.  
(Si les coûts sont d'ores et déjà avérés, par exemple pour des contrats d'apprentissage déjà en cours, les justificatifs doivent être joints à la candidature).